

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MARS 2026**

Le 03 mars 2026 à 18 heures 39, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Mme Le Maire, Mme Michelle GARAVAGLIA.

Sur la convocation qui leur a été adressée par Mme Michelle GARAVAGLIA, le Maire, le 25 février 2026, convocation publiée le 25 février 2026.

Étaient présents : 11 – COLLIN Yves, COURSIN Eddy, FRIGOULT Valérie, GARAVAGLIA Michelle, JOURDAN Karine, MARCHAND Catherine, MARTIN Serge, SOTO Karine, THOMAS Sylvain, BEAUGENDRE Laurence, Aurore LACHUER formant l'ensemble des membres en exercice.

Excusé : 0

Absentes : 0

Procuration : 0

Monsieur THOMAS Sylvain est nommé **secrétaire de séance**.

Le procès-verbal de la séance du 27 janvier 2026 est adopté à l'unanimité

1 – Demande de subvention

Délibération 2026 – 03

Madame Le Maire présente aux membres du conseil les différentes demandes de subventions.

Le conseil précise que la somme de 25€ / adhérent sera attribuée aux associations sportives, aux clubs d'activités et au club des aînés sur présentation du nombre d'adhérents résidants sur la commune lors de la demande de subventions. La demande de subvention de France Adot35 n'a pas été validée par le conseil.

Après examen des différentes demandes de subventions, le Conseil Municipal décide d'attribuer :

NOMS DES ASSOCIATIONS	Montant alloué année 2026
-----------------------	------------------------------

• **à l'unanimité :**

COGLAIS GYM	50€
GEMOUV35-CLUB 3 ^{ème} JEUNESSE	325€

• **à la majorité avec 2 abstentions et 9 POUR :**

L'OUTIL EN MAIN	25€
-----------------	-----

• **à la majorité avec 3 abstentions et 8 POUR :**

ADMR	120€
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	50€

• **à la majorité avec 1 abstention, 7 POUR et 3 CONTRE :**

RESTAURANTS DU COEUR	100€
----------------------	------

TOTAL SUBVENTION ACCORDEES	670€
-----------------------------------	-------------

Ces sommes seront inscrites au budget 2026 de la commune.

2 – Validation de la convention de l'archiviste

Délibération 2026 – 04

L'intervention de l'archiviste est prévue courant juin sur quatre jours. Le coût journalier est fixé à 178€ à quoi il faut ajouter les frais de transports et le remboursement des fournitures.

Vu la convention relative au classement des archives de la commune de Saint-Christophe-de-Valains et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents s'y rattachant.

Cette somme sera inscrite au budget 2026 de la commune.

3 – Reste à Réaliser Assainissement

Délibération 2026 – 05

À la suite de l'accord du conseil municipal sur la subdélégation de la compétence assainissement de Fougères Agglomération au 1^{er} janvier 2026 (Délibération 2025-1). Madame le Maire présente aux membres du conseil le tableau des restes à réaliser pour le compte de l'assainissement suivant :

130 - COMM ST CHRISTOPHE DE VALAINS / 02 - ASSAINISSEMENT - ST CHRISTOPHE / 2026			
1 Informations générales	2 Délibération	3 Calcul du résultat	4 Affectation du résultat
Affectation définitive: calcul du résultat			
Résultat de fonctionnement		Investissement	
A - Résultat de l'exercice	-501,49 €	D - Solde d'exécution (0001 ou R001)	20011,84
Dont plus values nettes de cession d'élément d'actif	0,00 €	E - Solde des restes à réaliser d'investissement	0,00 €
B - Résultat de l'exercice antérieur (ligne 002)	14 917,05 €	Origine	
C - Résultat à affecter - A + B (hors restes à réaliser)	14 315,56 €	Emprunt	0,00 €
Si C est négatif, report du déficit sur la ligne 002.		Subvention	0,00 €
DEFICIT REPORTE D 002	0,00 €	Autofinancement	0,00 €
		F - Besoin de financement - D + E	0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider le montant de 14 315,56€

Cette somme sera inscrite au budget 2026 de la commune.

4 – Formation PREMICOLO

Délibération 2026 – 06

Entendu l'exposé de la proposition d'intervention PREMICOLO Printemps 2026 et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de ne pas valider le devis.

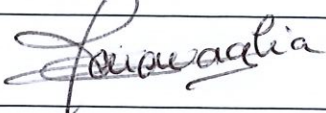
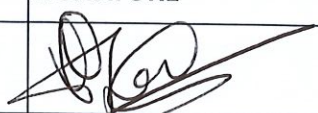


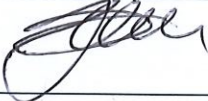




INFORMATIONS

- Entendu l'exposé et considérant la nécessité d'effectuer des travaux sur la toiture de l'église, nous sommes en attente de devis.
- Changement d'horaire pour la mairie pour mars 2026.
- La mairie a envoyé un courrier à monsieur et madame CORNU lui demandant de tailler ses haies de façon à ce qu'elles ne passent plus au-dessus du chemin communal.
- Validation de la répartition des élus pour les élections municipales du 15 mars 2026 comme suit :

ELECTIONS MUNICIPALES 15 MARS 2026	
MATIN	
08H00-10H30	10H30-13H
M. THOMAS Sylvain	M. LEVIN Floran
Mme SENECHAL Claire	Mme FRIGOULT Valérie
Mme RUFFAULT Catherine	Mme JOURDAN Karine
APRES-MIDI	
13H-15H30	15H30-18H
M. COURSIN Eddy	M. SOUL Iolann
Mme SOTO Karine	Mme GARAVAGLIA Michelle
M. MARTIN Serge	M. COLLIN Yves

La séance est levée à 19h30

Signature des membres du Conseil Municipal présents à la réunion

LES ELUS	SIGNATURE	LES ELUS	SIGNATURE
M. GARAVAGLIA		V. FRIGOULT	
L. BEAUGENDRE		Y. COLLIN	
S. THOMAS		K. SOTO	
E. COURSIN		K. JOURDAN	
A. LACHUER		C. MARCHAND	
S. MARTIN	